

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2015

Le sept juillet deux mil quinze à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mme FREI, Mr BELLE, Mme TROUILLET, Mr FEUGIER, Mme DABADIE,
Mr CAVAGNE, Mme ALLARD, Mr LIROT, Mr MANOUVRIER, Mme ROLLAND,
Mr METZLAFF, Mme BIT, Mrs LEDUC, RETUREAU, Mr FUSTIER, Mme FOMBARON.

Etait absente : Mme BELLE

Pouvoir (1) Mme BELLE Audrey → Mr BELLE Max

Mme GAILLIARD est arrivée à compter du point « Reprise des sépultures en terrain commun (trois caveaux de 4 places sur les cinq situés dans le cimetière n°3 à côté du colombarium) » inscrit à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme BIT

Date de la Convocation : 01 Juillet 2015

DESAFFILIATION DE GRENOBLE ALPES METROPOLE DU CDG 38

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de désaffiliation de Grenoble Alpes Métropole du CDG 38 (Centre de Gestion de l'Isère), la Métro souhaitant être autonome en matière de gestion de ces agents. Il rappelle à l'assemblée les fonctions du CDG 38. Il indique que ce retrait conduirait à une perte de recettes d'environ 258 K€ pour le CDG 38.

Compte tenu de ces éléments le Conseil Municipal décide de désapprouver cette demande de désaffiliation (11 Contre, 7 abstentions).

SUBVENTION ALLOUEE AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :

Marie-Hélène FREI rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 Avril 2015 attribuant les subventions annuelles. Une somme de 500€ avait été inscrite dans la rubrique « Scolaire/enfance ». La trésorerie demandant qu'un montant soit affecté distinctement à chaque établissement scolaire, il convient donc de répartir cette somme en fonction des demandes faites par les établissements scolaires. Approbation à l'unanimité.

REPRISE DES SEPULTURES EN TERRAIN COMMUN (Trois caveaux de 4 places sur les cinq situés dans le cimetière n°3 à côté du Colombarium).

Thierry FEUGIER explique à l'assemblée qu'il y aurait lieu de reprendre trois caveaux de 4 places sur les cinq situés dans le cimetière n°3 à côté du Columbarium. Au-delà d'un délai de cinq ans, la Commune est en droit de reprendre ces sépultures. Aujourd'hui il est opportun de procéder à ces reprises afin de donner de nouvelles possibilités de concession. Les restes mortels des personnes décédées seront incinérés et déposés dans l'ossuaire communal. Approbation à l'unanimité par 19 Voix, Mme GAILLIARD ayant rejoint l'assemblée.

REAMENAGEMENTS DES VOIRIES DE LA ZONE ARTISANALE RUE J.VAUCANSON

Le Maire fait part à l'assemblée que suite à l'appel d'offres concernant les travaux cités ci-dessus, la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise TOUTENVERT pour un montant de 123 136,50€ HT soit 147 763,80€ TTC. Il informe que la Commission Départementale a attribué à la commune une subvention de 40 000€ (virement seulement en 2017) et une subvention supplémentaire de 10% versée immédiatement dans la mesure où l'ordre de service aux entreprises est signé avant le 31 juillet. Approbation à l'unanimité par 19 voix.

TARIFS « LES BAMBINS »

Marie-Jeanne DABADIE explique que le tarif horaire de la garderie passera de 1€ à 1,05€ à compter de la prochaine rentrée scolaire. De ce fait, les forfaits seront réévalués hormis le forfait soir qui a été revu à la baisse.

Maintien de la réduction de 20% à partir du 3^{ème} enfant.

Approbation à l'unanimité par 19 voix.

ECHANGE ENTRE LA COMMUNE DE ST SAUVEUR ET Mr Max BELLE

Pour information : Mr Max BELLE intéressé dans cette affaire, s'est retiré et n'a pas pris part ni aux débats ni au vote.

Avant de passer la parole à Thierry Feugier, le Maire informe que ce projet de délibération fait suite aux réunions de travail des commissions « Education-Jeunesse » et « Bâtiment » et à une rencontre de concertation avec le propriétaire et l'exploitant de la parcelle agricole en vue de l'implantation d'un espace multi sport et d'une aire de jeux pour enfants.

Thierry FEUGIER explique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu alors d'échanger une bande de terrain de 9m de large appartenant à Max BELLE situé à côté du terrain de football avec une bande de terrain de 2m de large appartenant à La Commune. Cet échange avec soulte (différence de surface) aura lieu moyennant le prix de 30,00€ le m2 toutes indemnités confondues.

Suite à la demande de Jean-Louis MANOUVRIER, il est précisé que trois autres emplacements ont été étudiés et que cette proposition d'échange de terrain permettrait de réaliser ces deux projets et de faciliter l'accessibilité à ces deux espaces. A ce jour, aucun projet définitif n'est arrêté. La Commission a visité plusieurs réalisations dans les communes voisines.

Alain FUSTIER tient à préciser que dans cette affaire Max BELLE n'était pas demandeur. C'est la commune qui l'a sollicité.

DIVERS :

- Marché de nettoyage : Monsieur le Maire précise que la délibération sera prise lors du prochain Conseil Municipal. 13 Entreprises ont consulté le site « Les affiches », 5 ont effectué une visite des locaux, 4 ont répondu à l'appel d'offres. L'estimation était comprise entre 34 000 et 35 000€. 2 offres se situaient dans cette prévision et 2 étaient vraiment supérieures. Il sera demandé à l'entreprise retenue de mettre tous les moyens humains et techniques pour que le nettoyage des bâtiments communaux soit réalisé dans de bonnes conditions avant la rentrée scolaire de septembre. Un contrôle mensuel sera effectué.

- ATSEM : Suite au courrier des parents délégués joint à la convocation, le Maire tient à préciser avant de passer la parole à ses deux adjointes les points suivants : concernant la demande d'augmentation du temps de travail du 3ème agent en maternelle, la réglementation impose aux communes 1 ATSEM par classe de petite section et moyenne section et que la commune a affecté 2 agents sur ces postes , concernant le poste de

réfèrent TAP, c'est l'Etat qui a imposé aux communes la mise en place des TAP. Avant de poursuivre, il tient à remercier une nouvelle fois Marie-Jeanne DABADIE et son équipe pour les activités variées et la belle réussite tout au long de l'année scolaire. Le Maire indique qu'après cette 1^{ère} année, il s'est avéré nécessaire d'avoir une personne au quotidien sur place pour assurer notamment le suivi, les remplacements éventuels d'où la nécessité de recourir à l'embauche d'un réfèrent TAP.

Concernant la demande d'augmentation du temps de travail de la 3^{ème} employée communale, Marie-Jeanne DABADIE informe qu'elle a été sollicitée lors du dernier conseil d'école. Elle rappelle que la municipalité met déjà en place 2 employées communales à temps plein pendant le temps scolaire dans deux classes et une troisième à 63% du temps plein. Elle précise que pour l'année 2015-2016, le nombre d'élèves passe en classes de maternelle de 69 à 60 soit une baisse de 13%. Au vu de ces éléments, la Commission Education n'a pas répondu favorablement à cette demande.

Concernant le poste réfèrent, Isabelle TROUILLET explique à l'assemblée qu'une première session de recrutement a eu lieu. Le jury a reçu 3 candidats. Elle informe que la personne qui avait fait l'unanimité ne donnant pas suite, une deuxième session est prévue prochainement.

- Limitation de vitesse dans la Commune. Après s'être rapproché des services de l'Etat et du Département, la commission « Voirie » a sollicité la suppression et le déplacement de certains panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération et prévoit la mise en place de panneaux de limitation de vitesse à 50 Kms sur l'ensemble du territoire de la commune à l'exception des zones 30 déjà en place. Le Maire précise que cette décision fait suite aux nombreuses sollicitations de la population à ce sujet et qu'une information sera faite auprès de chaque foyer, dans le journal communal, sur le site de la commune dès que la nouvelle signalisation sera en place. Dans le cas où ces dispositions ne suffiraient pas, le Maire n'exclut pas de faire appel aux forces de l'ordre pour effectuer des contrôles inopinés.

INFORMATIONS DIVERSES

- Eclairage public : Thierry Feugier indique que la commune effectue, dans le cadre d'économie d'énergie, des tests de coupure d'électricité à partir de 23h00 sur différents secteurs de la commune. Le Maire précise que la population sera informée des mesures prises dès que ces tests seront jugés satisfaisants.

- Travaux lotissement « Le Domaine du Murier » : Max BELLE informe le Conseil que l'ouverture de chantier a été déposée et que les travaux ont commencé. Une première réunion de chantier a été effectuée. Les travaux d'enfouissement des réseaux devraient être achevés fin juillet. La Commune participera au renforcement du réseau d'électricité à hauteur d'environ 22 000€.

- PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Max BELLE remercie les conseillers municipaux qui avaient pu se libérer le 1^{er} juillet pour la réunion de présentation du diagnostic par le cabinet ALPICITE, un des points importants évoqués étant la réduction de la surface urbanisable passant de 26ha actuellement à 11 Ha. De plus, les projets de contournement, de la future voie verte et de l'espace économique devant être intégrés dans le futur PLU, des réunions avec les services du Département et le service Aménagement de la CCPSM seront organisées début septembre.

- SDH (Société Dauphinoise de l'Habitat) : Le Maire informe avoir reçu avec Marie Jeanne Dabadie cet après midi les représentants de cette société. Il rappelle que la société SDH avait fait part à la commune de son souhait de mettre en vente les 19 pavillons aux locataires en place. Aujourd'hui, après avoir obtenu les accords, SDH tenait à rencontrer les élus avant la réunion avec les locataires. Il précise que ces logements seront vendus aux locataires qui le désirent selon le barème fixé par le comité de direction de la SDH. Ces logements resteront dans le parc des logements sociaux pendant une durée de 5 ans.

- Vigilance Sécheresse : Aucune restriction sur les usages de l'eau mais cette décision doit inciter chacun à une gestion la plus économique possible de la ressource
- Inauguration du pont d'Izeron : Rappel : vendredi 10 Juillet à 10h30 côté Izeron

QUESTIONS DIVERSES

- Mr Norbert METZLAFF s'interroge à propos de la piste piétonne au PN 54. Le Maire précise que des négociations sont en cours notamment avec un propriétaire en vue d'acquérir une bande de terrain le long de la RD 32
- Martine GAILLIARD s'interroge sur les dangers qui pourraient avoir suite à la réalisation de la butte de terre par les nouveaux propriétaires d'une maison d'habitation située en bordure de la Route d'Izeron.
- Max BELLE rend compte des permis de construire et déclarations préalables déposées en mairie.
- Le Maire remet le dossier relatif au RPQS 2014, dossier qui sera présenté au prochain conseil

- ***Date du Prochain Conseil Municipal le Mardi 25 Août 2015***

La séance est levée à 21H45mn.

La secrétaire de séance,
Marie Line BIT,



Le Maire,
Michel GENTIT,

